

**RELEVÉ  
DES  
DÉCISIONS**

COMMISSION PERMANENTE  
DU 30 MAI 2011



## RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MAI 2011 À CLERMONT-FERRAND

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

▪ **Schéma régional de développement économique et politiques sectorielles : rapport n° 1**

*(page 1 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 33 000 € à L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (INPI) à Aubière (63) pour participer financièrement à la réalisation de 44 pré-diagnostic sur une période de 2 ans (2011-2012)
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer la convention correspondante, une convention type ayant été adoptée par la Commission permanente le 25 janvier 2010.

▪ **Actions collectives dans les secteurs prioritaires : rapport n° 2**

*(page 3 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer à ALLIZÉ PLASTURGIE AUVERGNE à Clermont-Ferrand (63) :
  - une subvention de 21 743 € pour réaliser l'opération « Innovation et Performance Technique »
  - une subvention de 15 392 € pour réaliser l'opération « Accompagnement des TPE »
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions correspondantes, une convention-type ayant été adoptée par la Commission permanente le 31 janvier 2011.

▪ **Aide au conseil : rapport n° 3**

*(page 9 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 6 860 € à la SA LE COMPAGNON CONSTRUCTION RÉNOVATION au Puy en Velay (43), afin de financer une étude dans le cadre d'une assistance pour l'obtention et la mise en place de la norme ISO 9001-2008
- d'attribuer une subvention de 2 600 € à la SARL FAVIER TPL à Bertignat (63), afin de financer une étude GÉODE pour établir un diagnostic économique et financier de l'entreprise
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions correspondantes, une convention-type ayant été adoptée le 5 juillet 2010 par la Commission permanente.

▪ **Aide régionale aux fonds propres : rapport n° 4**

(page 11 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer à la SARL VTF à Dunières (43), une aide de 37 500 €, soit 18 750 € en avance remboursable et 18 750 € en subvention et d'accepter d'inscrire comme réserve à la convention d'attribution de l'aide la justification, avant tout versement, pour chacun des 3 actionnaires d'une attestation mentionnant que chacun travaille à 100 % pour VTF et n'a pas de parts sociales significatives dans une autre société
- d'attribuer à la SARL GSC (GLOBAL SOLUTION CHARCOAL) FRANCE à Langeac (43), une aide de 60 000 €, soit 30 000 € en avance remboursable et 30 000 € en subvention
- d'attribuer à la SARL ARVERNE INDUSTRIE à Riom (63), une aide de 45 000 €, soit 22 500 € en avance remboursable et 22 500 € en subvention et d'accepter d'inscrire comme réserve à la convention d'attribution de l'aide le non transfert de salariés de sociétés appartenant aux actionnaires (APOTEM...)
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions correspondantes, une convention-type ayant été adoptée le 25 janvier 2010 par la Commission permanente.

▪ **Fonds Régional pour l'Ancrage des Entreprises : rapport n° 5**

(page 21 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer à la SARL CXL INDUSTRIES à Verneix (03) une aide de 56 000 €, répartie comme suit :
  - Aide Régionale à la Création d'Emplois : 38 000 €
  - Aide Régionale aux Investissements Matériels et Immatériels : 18 000 €
- d'attribuer à la société de crédit-bail STAR LEASE une Aide Régionale aux Investissements Matériels et Immatériels d'un montant de 31 000 € pour la réalisation d'investissements matériels en faveur de la SARL CXL INDUSTRIES à Verneix (03) et d'accepter d'inscrire dans la convention d'attribution de l'aide la réserve suivante : « *Dans une logique d'un financement public dont l'objectif est une augmentation nette de l'effectif du groupe via le soutien de CXL INDUSTRIES, tout transfert de salariés de sociétés appartenant au groupe (VIATEMIS, holding...) sera exclu* »
- d'attribuer à la SAS SPHEREX à La Séauve-sur-Semène (43) une aide de 229 500 €, répartie comme suit :
  - Aide Régionale à la Création d'Emplois : 81 000 €
  - Aide Régionale aux Investissements Matériels et Immatériels : 148 500 €et d'accepter d'inscrire dans la convention d'attribution de l'aide la réserve suivante : « *Afin de conforter le niveau des fonds propres, le maintien des résultats dans l'entreprise sera exigé durant la période de la convention et une hausse du capital à 120 000 € lors du prochain exercice sera demandé* »
- d'attribuer à la SA SABAROT WASSNER à Chaspuzac (43) une Aide Régionale aux Investissements Matériels et Immatériels de 112 560 €, répartie comme suit :
  - Aide à l'Investissement Productique : 67 800 €
  - Aide à l'Investissement Courant : 44 760 €

- d'attribuer à la société de crédit-bail FINAMUR une Aide Régionale à l'Immobilier de 10 200 € pour la réalisation d'investissements immobiliers en faveur de la SA SABAROT WASSNER à Chaspuzac (43)

- d'attribuer à la SAS DACHSER FRANCE à Combronde (63) une aide de 470 000 € répartie comme suit :

- Aide Régionale à la Création d'Emplois : 268 000 €
- Aide Régionale aux Investissements Matériels et Immatériels :
  - Aide à l'Investissement Productive : 58 500 €
  - Aide à l'Investissement Courant : 28 800 €
- Aide Régionale à l'Immobilier : 114 700 €

et d'accepter d'inscrire dans la convention d'attribution de l'aide la réserve suivante : « *Au niveau de la justification de l'accomplissement du projet, l'entreprise devra attester la réalisation du programme d'investissements de 9 030 400 € HT qui a été retenu comme assiette éligible de l'aide FRAE* »  
(*abstention du Groupe Front de Gauche et vote contre du Groupe Europe Ecologie les Verts*)

- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions correspondantes, une convention-type ayant été adoptée par la Commission permanente le 31 janvier 2011

- d'accepter la demande de modification présentée dans le rapport, s'agissant de l'aide attribuée à la société LES ÉDITIONS DE BORÉE le 1<sup>er</sup> décembre 2008 et d'autoriser le Président du Conseil régional à signer l'avenant correspondant.

▪ **Aide à la recherche, au développement et à l'innovation des entreprises : rapport n° 6**

(page 41 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 16 242 € à la SARL ATELIER EMMANUEL BARROIS (AEB) à Brioude (43) pour participer au financement de son programme de recherche et de développement industriel « Verre feuilleté décoratif et vitrage isolant à volet coulissant intégré »
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer la convention correspondante, une convention type ayant été adoptée par la Commission permanente le 25 janvier 2010.

▪ **Contrat « Auvergne + Eco » : rapport n° 7**

(page 45 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 6 870 € au PAYS D'ISSOIRE VAL D'ALLIER SUD, destinée à la mise en œuvre d'un programme de formation à l'innovation
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer la convention correspondante, une convention type ayant été adoptée par la Commission permanente le 31 janvier 2011.

▪ **Aide au développement des entreprises à l'international : rapport n° 8**

(page 48 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer, dans le cadre de la convention d'affaires Bio 2011 à Washington aux États-Unis, une subvention de 2 000 € à la SAS LABORATOIRE ICARE à Saint-Beauzire (63) et une subvention de 2 000 € à la SAS BIOFILM CONTROL à Saint-Beauzire (63), au titre de leur première participation à une opération en dehors de l'Union Européenne
- d'attribuer, dans le cadre de la convention d'affaires Bio 2011 aux États-Unis, une subvention de 1 500 € à la SA ANS BIOTECH à Saint-Beauzire (63) au titre de sa seconde participation à une opération en dehors de l'Union Européenne

- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions correspondantes, une convention-type ayant été adoptée par la Commission permanente le 5 juillet 2010.

▪ **Aide régionale aux études en faveur des parcs d'activités : rapport n° 9**

*(page 51 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 11 000 € à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAUGUES (43) pour contribuer au financement d'une étude préalable à la création d'un parc d'activités sur la commune de Saugues

- d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association BIOPÔLE CLERMONT-LIMAGNE (63) pour contribuer au financement du programme d'animation et de promotion de la technopole Biopôle Clermont-Limagne

- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions correspondantes, une convention-type ayant été adoptée par la Commission permanente le 31 janvier 2011.

▪ **Aménagement de parcs d'activités industrielles et artisanales : rapport n° 10**

*(page 56 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 144 800 € à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROCHEFORT-MONTAGNE (63) pour contribuer à l'aménagement du parc d'activités sur la commune de Vernines

- d'attribuer une subvention de 513 500 € au SYNDICAT MIXTE DU PARC DE L'AIZE (63) pour contribuer à l'aménagement du parc de l'Aize sur la commune de Combronde

- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions correspondantes, une convention-type ayant été adoptée par la Commission permanente le 25 janvier 2010.

▪ **Plan Auvergnat pour la Création et la Transmission d'Entreprises (P.A.C.T.E.) - Associations de prêts d'honneurs : rapport n° 11**

*(page 62 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 17 400 € à l'association CLERMONT AGGLO INITIATIVES à Clermont-Ferrand, destinée à participer au financement des coûts d'étude, de gestion et de suivi des prêts d'honneur et d'autoriser le Président du Conseil régional à signer la convention correspondante, la convention-type ayant été adoptée par la Commission permanente le 31 janvier 2011.

▪ **Plan Auvergnat pour la Création et la Transmission d'Entreprises (P.A.C.T.E.) - Bourse créateur/repreneur d'entreprise : rapport n° 12**

*(page 64 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une aide régionale aux porteurs de projets suivants :

- 2 000 € à M. WILFRIED BASTER à Notre Dame d'Océ (37)

- 2 500 € à M. GILLES KINTANDA à Clermont-Ferrand

- 2 500 € à MME GENEVIÈVE COMPAGNAT au Mayet de Montagne (03)

- 2 500 € à MELLE JENNIFER DELCROIX à Abrest (03)

- 810 € à MELLE ANNE-LISE AMIOT à Clermont-Ferrand

- 2 500 € à MME CLAUDE BERTRAND à Cusset (03)

- 2 500 € à M. LIONEL GRAVILLON à Ferrières sur Sichon (03)

- d'accepter la modification du montant de la subvention attribuée le 18 avril 2011 à M. MATHIS GRIMONPREZ à Clermont-Ferrand et de la réévaluer à 7 830 € (au lieu de 7 530 €)

- d'attribuer à M. MATHIS GRIMONPREZ une subvention complémentaire de 300 €

- d'adopter l'avenant n° 1 à la convention signée le 18 avril 2011 avec M. MATHIS GRIMONPREZ annexé au rapport et d'autoriser le Président du Conseil régional à le signer
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions correspondantes, la convention-type ayant été adoptée par la Commission Permanente le 31 janvier 2011.

▪ **Plan Auvergnat pour la Création et la Transmission d'Entreprises (P.A.C.T.E.) - Soutien aux manifestations collectives : rapport n° 13**

*(page 76 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 20 890 € à la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU PUY-DE-DÔME à Clermont-Ferrand, destinée à participer au financement du 9<sup>ème</sup> Forum de la création, de la reprise et de la jeune entreprise, qui aura lieu le 9 juin 2011 et d'autoriser le Président du Conseil régional à signer la convention correspondante, une convention-type ayant été adoptée par la Commission permanente le 18 avril 2011.

**FILIÈRE FORÊT-BOIS**

▪ **Modernisation des entreprises de la filière bois : rapport n° 14**

*(page 79 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer, au titre de l'article 2.2 ECO du CPER, les subventions suivantes :
  - 23 470 € à la SARL DIP à Issoire (63) pour l'acquisition d'un centre d'usinage
  - 71 000 € à la SCIERIE DU MILIEU à Vabres (15) pour l'acquisition d'un parc à grumes
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions correspondantes, la convention-type ayant été validée par la Commission permanente le 25 janvier 2010.

▪ **Modernisation des entreprises de première transformation du bois - Procédure de désaffectation des reliquats d'engagements : rapport n° 15**

*(page 83 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accepter l'opération de désaffectation mentionnée dans le rapport afin de rendre les autorisations de programme non utilisées à nouveau disponibles pour une affectation ultérieure par la Commission permanente.

▪ **Promotion du bois dans la construction : rapport n° 16**

*(page 84 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer, au titre de l'article 2.2 ECO du CPER, les subventions suivantes :
  - 36 000 € à la menuiserie BOUYSSÉ à Laroquebrou (15) pour la réalisation d'un bureau et d'un hall d'exposition
  - 8 702 € à l'entreprise JOSÉ DE SA à Gelles (63) pour la construction d'un atelier destiné à la fabrication de menuiseries
  - 28 940 € à la SCI MALAIN à Allègre (43) pour la réalisation d'un atelier de production
  - 27 354 € à la scierie BARLET à Thoras (43) pour la construction d'un atelier de fabrication
  - 14 314 € à l'Entreprise de Travaux Agricoles P. MATHIEU au Brignon (43) pour la construction d'un hangar de stockage
  - 36 000 € à la SCI T5 au Rouget (15) pour la construction d'un atelier d'architecture et de trois logements
  - 23 965 € à L'EARL HARAS DE L'HERMET à Aurec sur Loire (43) pour la construction d'une écurie
  - 24 000 € à la SARL L'HIPPOGRIFFE à Montbeugny (03) pour la construction d'un manège équestre avec une scène de spectacle

- d'accepter que les investissements subventionnés puissent avoir débuté avant la présente décision
- de déroger, pour l'entreprise José DE SA, au critère de surface hors d'œuvre nette (SHON) minimum de 150 m<sup>2</sup>
- de déroger pour la SCI T5, L'EARL HARAS DE L'HERMET et la SARL L'HIPPOGRIFFE, aux critères relatifs aux catégories de bénéficiaires et de bâtiments
- d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes, une convention-type ayant été validée le 25 janvier 2010 par la Commission permanente.

▪ **Modernisation des entreprises de deuxième transformation du bois - Procédure de désaffectation des reliquats d'engagements : rapport n° 17**

*(page 91 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accepter l'opération de désaffectation mentionnée dans le rapport afin de rendre les autorisations de programme non utilisées à nouveau disponibles pour une affectation ultérieure par la Commission permanente.

▪ **Promotion du bois dans la construction - Procédure de désaffectation des reliquats d'engagements : rapport n° 18**

*(page 92 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accepter les opérations de désaffectation mentionnées dans le rapport afin de rendre les autorisations de programme non utilisées à nouveau disponibles pour une affectation ultérieure par la Commission permanente.

▪ **Plans de développement de massifs forestiers : rapport n° 19**

*(page 93 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 147 000 € au CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE, au titre de la mesure 2.2 du CPER, pour la mise en œuvre de juillet 2011 à juin 2012 des 5 PDM suivants : Sioule Collette et Doube (03), fin de la 3<sup>ème</sup> tranche de la Châtaigneraie Cantalienne puis diagnostic de la Vallée de la Rhue (15), 2<sup>ème</sup> tranche de la Chaise Dieu (43), Courpière (63) et Sioulet-Chavanon (63)
- de procéder au versement de l'aide en 2 temps : 50 % dès la décision de la Commission permanente et le solde sur la base d'un récapitulatif global des dépenses effectuées et de comptes-rendus d'activités et pour chaque PDM, intégrant les indicateurs décrits dans le rapport
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer la convention correspondante, une convention-type ayant été adoptée par la Commission permanente le 31 mai 2010.

▪ **Animation de la filière bois : rapport n° 20**

*(page 97 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 88 208 € à AUVERGNE PROMOBOIS, au titre de la mesure 2.2 du CPER, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2011 détaillé dans le rapport
- de procéder au versement de l'aide en 2 temps : 50 % dès la décision de la Commission permanente et le solde au vu d'un compte-rendu des actions réalisées, accompagné des documents produits et des factures acquittées pour les parties sous-traitées
- d'accepter que les actions subventionnées puissent avoir débuté à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer la convention correspondante, une convention-type ayant été adoptée par la Commission permanente le 25 janvier 2010.

▪ **Fonds de garantie ETF : rapport n° 21**

*(page 105 du rapport)*

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional à signer l'avenant joint au rapport, qui proroge la durée de validité de la convention relative au fonds de garantie ETF, conclue le 5 juin 2008 entre la Région et la SIAGI pour l'année 2011, avec tacite reconduction en 2012 et 2013 ; les autres modalités restent inchangées.

**RURALITÉ ET AGRICULTURE**

▪ **Programme régional pour l'installation et la transmission en agriculture : rapport n° 22**

*(page 109 du rapport)*

▪ Installation hors cadre successoral

La Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 18 000 € aux bénéficiaires mentionnés dans le rapport (cette action relève du CPER article 2.2 ÉCO - Compétitivité des territoires et solidarité) et d'accepter que les installations puissent avoir débuté antérieurement à la présente décision.

▪ Fonds de stockage des terres par achat

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 3 034 € à la SAFER AUVERGNE pour les dossiers mentionnés dans le rapport (cette action relève du CPER article 2.2 ÉCO - Compétitivité des territoires et solidarité)
- d'accepter le principe d'engager les crédits correspondants auprès de la SAFER AUVERGNE et que le versement lui soit également adressé
- d'accepter que le stockage des terres puisse avoir fait l'objet d'un début d'exécution antérieur à la présente décision.

▪ Phase de transition entre le Conseil à l'installation et Install'conseil

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :
  - 3 500 € à la CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DE L'ALLIER
  - 12 000 € à la CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU CANTAL
  - 9 000 € à la CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-LOIRE
  - 2 500 € à la CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU PUY-DE-DÔME
- d'accepter que les visites d'exploitations aient pu avoir lieu entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 31 décembre 2011
- d'accepter que le paiement soit effectué au vu d'un tableau de synthèse établissant une typologie des bénéficiaires, un rapport d'exécution détaillant les actions menées par la Chambre d'Agriculture, un tableau récapitulatif des bénéficiaires et une copie des conventions signées entre la Chambre Régionale et chaque Chambre Départementale.

▪ **Contrat régional de diversification agricole : rapport n° 23**

*(page 112 du rapport)*

La Commission permanente décide de désigner M. LIONEL ROUX à Saulzet-le-Froid (63) comme nouveau bénéficiaire de l'aide d'un montant de 15 000 € accordée le 7 décembre 2009 pour la création d'un atelier de transformation de lait de vaches, en remplacement du GAEC DES MELEZES à Saulzet-le-Froid (63).

▪ **Développement de l'emploi salarié : rapport n° 24**

*(page 113 du rapport)*

Au titre de l'action d'aide à la création d'emploi salarié au sein des groupements d'employeurs, la Commission permanente décide d'accorder une subvention de 4 600 € à AGRI EMPLOI 63 à Aubière (63) et d'accepter que l'embauche puisse avoir eu lieu avant la présente décision.

Au titre de l'action d'aide à l'utilisation des services de remplacement par les agriculteurs, la Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 920 € au SERVICE DE REMPLACEMENT HAUTE-LOIRE au Puy-en-Velay (43) pour le motif formation
- d'accepter le principe d'engager cette aide auprès du service de remplacement, celui-ci s'engageant à faire figurer sur les factures adressées aux agriculteurs le montant de l'aide de la Région Auvergne, qui vient en déduction du montant à payer par les agriculteurs bénéficiaires (ou le cas échéant à reverser l'aide aux agriculteurs bénéficiaires)
- de considérer que les formations peuvent avoir eu lieu avant la présente décision.

▪ **Conseil aux agriculteurs : rapport n° 25**

*(page 116 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'action de conseil aux agriculteurs :
  - 10 125 € à la CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DE L'ALLIER
  - 21 750 € à la CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU CANTAL
  - 39 750 € à la CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-LOIRE
  - 23 700 € à la CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU PUY-DE-DÔME
- d'accepter que le paiement soit effectué au vu d'un tableau de synthèse établissant une typologie des bénéficiaires, un rapport d'exécution détaillant les actions menées par la Chambre d'Agriculture en rapport avec « Agri Conseil », le tableau récapitulatif des bénéficiaires, la partie individuelle devant être isolée de la partie collective, des copies des conventions signées entre la Chambre Régionale et chaque Chambre Départementale, le nombre de réunions collectives, le descriptif de ces rencontres et des actions collectives
- d'accepter que les visites et les journées collectives aient pu avoir lieu entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 31 décembre 2011
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions correspondantes, une convention-type ayant été adoptée par la Commission permanente le 6 décembre 2010.

▪ **Plan régional en faveur des bâtiments d'élevage : rapport n° 26**

*(page 118 du rapport)*

- PMBE classique

La Commission permanente décide d'engager au profit de l'Agence de Services et de Paiement un crédit de 330 074 € représentant la participation financière de la Région Auvergne au Plan de Modernisation des Exploitations d'Élevages Bovin, Ovin et Caprin, étant entendu que ce crédit est réparti entre les

éleveurs en fonction des propositions d'attribution de subventions formulées par les guichets uniques (Directions Départementales des Territoires) et présentées dans le tableau annexé au rapport. Ce crédit est destiné à financer les dossiers retenus dans le cadre du 1<sup>er</sup> appel à candidature de l'année 2011. Cette action relève du CPER article 2.2 ÉCO – Compétitivité des territoires et solidarité.

- PMBE élargi

La Commission permanente décide :

- d'attribuer des subventions pour un montant global de 299 009 €, selon la répartition mentionnée dans le rapport (cette action relève du CPER article 2.2 ÉCO – Compétitivité des territoires et solidarité)
- d'accepter que le délai maximum de trois ans pour l'envoi des justificatifs nécessaires au paiement des subventions attribuées prévu dans le règlement financier et comptable de la Région Auvergne puisse être calculé entre la date de l'accord de subvention et la date de réception de ces justificatifs dans les Directions Départementales des Territoires (« guichets uniques »)
- de procéder au versement de la subvention attribuée au vu d'une attestation d'engagement sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) pour les bénéficiaires suivants :
  - MME MIRJAM LAGARDETTE à Saint-Didier en Donjon (03)
  - GAEC D'AYVALS à Jussac (15)
- de procéder au versement de la subvention attribuée à L'EARL LE PORC DU STEVENSON au Bouchet Saint-Nicolas (43) au vu d'un bilan environnemental
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions correspondantes, une convention-type ayant été adoptée par la Commission permanente le 31 janvier 2011
- de prolonger jusqu'au 7 avril 2012 la validité de l'aide de 2 738 € accordée le 7 avril 2008 à M. STÉPHANE ROBERT à Saint-Anthème (63) pour l'acquisition de clôtures fixes
- de prolonger jusqu'au 7 avril 2012 la validité de l'aide de 1 117 € accordée le 7 avril 2008 à M. JEAN-BERNARD DAUDE à Tessières lès Bouliès (15) pour les travaux d'aménagement d'une salle de traite et d'une laiterie
- de prolonger jusqu'au 20 octobre 2012 la validité de l'aide de 2 989 € accordée le 20 octobre 2008 à M. JACQUES FOULIER à Massiac (15) pour l'aménagement intérieur d'un bâtiment.

- **Aide aux projets des CUMA : rapport n° 27**

*(page 128 du rapport)*

La Commission permanente décide de retenir les dossiers présentés en paiement associé pour un montant global de 24 863 €, réparti entre les différentes CUMA dont la liste est annexée au rapport.

- **Développement de l'agriculture biologique : rapport n° 28**

*(page 130 du rapport)*

- Investissements liés au démarrage de la production biologique

La Commission permanente décide :

- de retenir les demandes d'aide régionale présentées dans le rapport pour un montant global de 8 179 € (cette action relève du CPER article 2.2 ÉCO – Compétitivité des territoires et solidarité)
- d'accepter que le délai maximum de trois ans pour l'envoi des justificatifs nécessaires au paiement de la subvention attribuée, prévu dans le règlement financier et comptable de la Région Auvergne, puisse être calculé entre la date de l'accord de subvention et la date de réception de ces justificatifs par les Directions Départementales des Territoires (« guichet unique »).

- Aide aux repas biologiques dans les lycées

La Commission permanente décide :

- d'attribuer des aides pour un montant global de 1 746 € à répartir entre les différents bénéficiaires dont la liste figure dans le rapport (cette action relève du CPER article 2.2 ÉCO – Compétitivité des territoires et solidarité)
- d'accepter que les repas biologiques puissent avoir eu lieu antérieurement à la présente décision
- de procéder au versement des subventions au vu de l'imprimé de demande de subvention « Aide à la restauration collective biologique dans les lycées » et des factures acquittées.

- Aide à la conversion et au maintien dans le cadre de minimis

La Commission permanente décide d'attribuer des aides pour un montant global de 14 000 € à répartir entre les différents bénéficiaires mentionnés dans le rapport et de procéder au versement des subventions au vu de l'imprimé de demande d'aide, de la licence ou de l'attestation, délivré par l'organisme certificateur, d'un document précisant le statut du bénéficiaire et de l'extrait KBIS pour les exploitations sociétaires.

- Promotion et communication

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention globale de 11 725 € à AUVERGNE BIOLOGIQUE répartie de la manière suivante :
  - 1 750 € pour l'organisation du Printemps Bio
  - 2 975 € pour la création de matériel de promotion sur les lieux de vente
  - 630 € pour la réalisation de fiches et l'actualisation de l'observatoire régional
  - 5 320 € pour l'édition et le lancement médiatique du guide 2011
  - 1 050 € pour la réalisation d'outils de sensibilisation pour l'introduction des produits biologiques dans la restauration collective
- de procéder au paiement de ces aides au vu d'un compte-rendu technique et financier et de tous les outils et supports dont la création, l'actualisation et l'édition sont financées
- d'accepter que les opérations subventionnées puissent avoir débuté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer la convention correspondante, une convention-type ayant été adoptée par la Commission permanente le 27 septembre 2010.

- **Contrats de valorisation et de qualité : rapport n° 29**

*(page 143 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer, au titre de l'article 2.2 ECO du CPER, les subventions suivantes :
  - 5 626 € au SYNDICAT DES VITICULTEURS DE SAINT-POURÇAIN (03) pour la mise en oeuvre de son programme de promotion de l'AOC Saint-Pourçain d'avril 2011 à mars 2012
  - 73 750 € au SYNDICAT DES VOLAILLES FERMÈRES D'Auvergne (SYVOFA) pour la réalisation de sa campagne de communication 2011
- de procéder au paiement de ces subventions au vu d'un compte-rendu d'exécution technique et financier et de documents faisant état de la mise en évidence de la participation financière de la Région Auvergne
- d'accepter que les opérations subventionnées puissent avoir débuté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions correspondantes, une convention-type ayant été adoptée par la Commission permanente le 31 mai 2010
- d'accorder une prorogation de délai d'un an à la SICABA à Bourbon L'Archambault (03) afin de l'autoriser à terminer ses investissements jusqu'à la date du 12 novembre 2011 pour les deux

programmes mentionnés dans le rapport, qui ont bénéficié d'une subvention le 12 novembre 2007 au titre de l'appel à projets « Valorisation des Produits ».

▪ **Manifestations en faveur des produits de qualité et des signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) : rapport n° 30**

*(page 150 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :

- 6 000 € à l'INTERPROFESSION DU SAINT-NECTAIRE pour l'organisation du 10<sup>ème</sup> Concours National du Saint-Nectaire le 7 août 2011 à Aydat

- 3 000 € au COMITÉ DES CONCOURS AGRICOLES DE MONTLUÇON pour l'organisation de deux concours Charolais en avril et octobre 2011 au Parc des Expositions de Montluçon

- d'attribuer, au titre de la Convention Interrégionale du Massif Central - Axe 2 - mesure 2.3 - Développement de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, une subvention de 15 000 € à FRANCE LIMOUSIN SÉLECTION pour l'organisation du Concours National Limousine au Sommet de l'Élevage 2011

- de procéder au paiement de ces subventions au vu d'un compte-rendu d'exécution technique et financier et de documents faisant état de la mise en évidence de la participation financière de la Région Auvergne

- d'accepter que les opérations subventionnées aient pu débuter avant la présente décision.

▪ **Études : rapport n° 31**

*(page 156 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer, au titre de la Convention Interrégionale Massif Central - Axe 2 - mesure 2.3 - Développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire, une subvention de 20 000 € au CIIRPO pour la réalisation de son projet intitulé « Acquisitions et diffusion de références régionales pour la maîtrise de la mortalité des agneaux sur la zone Massif Central » au titre des actions menées en 2011

- d'accepter que l'opération subventionnée ait pu avoir débuté avant la présente décision

- de procéder au versement de cette aide au vu d'un rapport d'exécution technique et financier et de documents mettant en évidence la participation financière de la Région Auvergne.

## **FORMATION INITIALE ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

### **FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE**

▪ **Achat de places de formation de l'enseignement supérieur : rapport n° 32**

*(page 159 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une aide de 361 555,70 € au CNAM pour la réalisation de 59 parcours de formation

- d'attribuer une aide de 262 752 € à l'AFPA pour la réalisation de 16 parcours de formation

- d'attribuer une aide de 6 500 € à AGROPARISTECH pour la réalisation de 1 parcours de formation

- d'attribuer une aide de 46 777,50 € à l'ISIMA pour la réalisation de 2 parcours de formation

- d'attribuer une aide de 45 473,25 € à POLYTECH pour la réalisation de 3 parcours de formation

- d'attribuer une aide de 196 330,75 € à l'UNIVERSITÉ BLAISE PASCAL pour la réalisation de 37 parcours de formation

- d'attribuer une aide de 68 500 € à l'UNIVERSITÉ D'AUVERGNE pour la réalisation de 22 parcours de formation

- d'attribuer une aide de 39 150 € à VÉTAGROSUP pour la réalisation de 3 parcours de formation
- d'attribuer une aide de 30 185 € à l'IEQT pour la réalisation de 5 parcours de formation
- d'attribuer une aide de 13 000 € à l'IFAG pour la réalisation de 2 parcours de formation
- d'attribuer une aide de 24 080 € à l'UNIVERSITÉ BLAISE PASCAL pour la réalisation d'environ 20 parcours de formation dans le cadre du DAEU
- d'attribuer une aide de 10 800 € à l'UNIVERSITÉ D'AUVERGNE pour la réalisation d'environ 19 parcours de formation dans le cadre du DAEU
- d'accorder aux bénéficiaires de ces formations le statut de stagiaire de la formation professionnelle (couverture sociale et risque accident du travail) rémunéré, excepté pour les formations au DAEU
- d'accepter que certaines sessions aient pu démarrer avant la présente décision
- d'agréer les termes de la convention-type annexée au rapport
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions correspondantes
- de désaffecter les montants de subventions accordés à l'Université d'Auvergne et à AGROPARISTECH cités dans le rapport, soit un total de 15 272,08 €.

▪ **École de la Deuxième Chance : rapport n° 33**

*(page 168 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer 955 000 € pour le financement de l'aide au fonctionnement de l'ASSOCIATION RÉGIONALE DE L'E2C, l'adhésion à l'association et la prise en charge des parcours de formation
- d'accorder le statut de stagiaire de la formation professionnelle rémunéré aux bénéficiaires de cette action
- d'autoriser le Président du Conseil régional à mettre en œuvre, en cours d'année 2011, un dialogue de gestion entre la Région et L'E2C
- de désaffecter la somme de 97 795,17 €
- d'adopter les projets de convention annexés au rapport et d'autoriser le Président du Conseil régional à signer ces conventions.

*(Mme Arlette ARNAUD-LANDAU, M. Hamid BERKANI, Mme Fatima BEZLI, Mme Zubeyda COSKUN, et Mme Isabelle VALENTIN-PRÉBET ne prennent pas part au vote).*

▪ **Handicapés : insertion professionnelle et accès à l'emploi - Handiformalion - Actions de formation et d'insertion professionnelle en faveur des personnes handicapées : rapport n° 34**

*(page 181 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'adopter le projet de convention cadre relatif à la mise en oeuvre du Schéma « Handiformalion » pour l'année 2011 tel que présenté en annexe au rapport
- d'apporter, en 2011, une subvention de 35 000 € à l'UREPHA et d'adopter le projet de convention correspondante qui est joint au rapport
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer ces conventions.

▪ **Fonds d'intervention formation : rapport n° 35**

*(page 195 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'accorder dans le cadre du Fonds d'Intervention Formation, axe « Insertion » une aide globale de 4 089,50 € aux RESTOS DU COEUR
- d'accorder dans le cadre du Fonds d'Intervention Formation, axe « Insertion » une aide globale de 36 137,50 € à l'AFAPCA
- d'accepter que certaines formations aient pu avoir un début d'exécution avant la présente décision
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions correspondantes selon la convention-type présentée pour le Fonds d'Intervention Formation axe « Insertion » annexée au rapport

- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer des avenants aux conventions mentionnées dans le rapport, afin de permettre aux organismes de formation de décaler les formations en cas de besoin jusqu'au 31 décembre 2011
- de désaffecter la somme de 30 000 € afin de prendre uniquement en compte la somme de 50 000 € correspondant à la seule participation de la Région Auvergne pour l'entreprise Ferovergne dans le cadre du dispositif Fonds d'Intervention Formation, axe « Entreprises portant un projet de développement »
- d'annuler le cofinancement prévu par Pôle Emploi à hauteur de 30 000 € qui devait être versé à la Région Auvergne au titre du projet de formation financé au profit de l'entreprise FEROVERGNE à Thiers puis reversé par la Région à l'entreprise FEROVERGNE
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer un avenant à la convention MC.2011 F01, annexé au rapport, afin de prendre en compte ces modifications
- de désaffecter la somme de 20 020 € qui représente une subvention annulée dans le cadre du FIF axe « Entreprises portant un projet de développement ».

▪ **Formation des emplois-tremplins : rapport n° 36**

*(page 215 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'accorder 700 € à l'association RADIO CAMPUS à Clermont-Ferrand, pour la formation d'adaptation «Le web documentaire » de son journaliste et coordonnateur du pôle socio-culturel
- d'accorder 315 € à l'ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE (APF) à Clermont-Ferrand, pour la formation d'adaptation «Définir ses outils de suivi budgétaire » de son agent de développement des actions associatives
- d'accorder 6 142,50 € à l'association ACTION ALLY 2000 à Ally, pour la formation qualifiante « BPJEPS spécialités Activités physiques pour tous et activités de la randonnée » de son agent de développement des actions associatives.

▪ **Service Public Régional de Formation - Accueil, Information, Orientation et Accompagnement - Investissement dans les structures d'accueil - Association régionale des missions locales et PAIO d'Auvergne : rapport n° 37**

*(page 217 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une aide complémentaire de 436 973 € aux missions locales d'Auvergne, répartie comme suit :
  - 233 652 € pour le financement de l'accueil, l'information, l'orientation de tous les jeunes auvergnats sortis du système scolaire et qui sont à la recherche d'un projet professionnel
  - 203 321 € pour le financement de l'accompagnement individualisé des jeunes bénéficiaires d'une action de formation par la Région Auvergne
- d'adopter le projet d'avenant type annexé au rapport et d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les avenants correspondants
- d'attribuer une aide de 387 € à la MISSION LOCALE DE BRIOUDE pour l'acquisition d'un ordinateur portable
- d'attribuer une aide de 4 076 € à la MISSION LOCALE DE MONTLUÇON pour le renouvellement d'un serveur informatique
- d'accepter que ces investissements aient été réalisés avant la présente décision
- d'adopter le projet de convention type concernant les aides à l'investissement dans les structures d'accueil pour les jeunes et d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions correspondantes
- de désaffecter un montant de 1 405,32 € correspondant au bénéficiaire : Association Régionale des Missions Locales (AMPA).

▪ **Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle : rapport n° 103**  
(rapport complémentaire)

La Commission permanente décide :

- d'adopter les projets d'avenants, joints au rapport, à la convention de mandat Région Auvergne/ASP dans le cadre du marché n° 9DFPA007 relatif à la « gestion de la rémunération et/ou de la protection sociale et gestion du suivi des stagiaires de la formation professionnelle »
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer ces avenants
- d'accepter que les stagiaires soient entrés en formation avant la présente décision.

**LYCÉES**

▪ **Fonctionnement des lycées publics et des ÉREA - Subventions complémentaires : rapport n° 38**  
(page 227 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une dotation complémentaire de fonctionnement de 268 983 € selon la répartition suivante :

- 14 000 € au lycée Ambroise Brugière à Clermont-Ferrand
- 20 000 € au lycée Henri Sainte-Claire Deville à Issoire
- 35 000 € au lycée Roger Claustres à Clermont-Ferrand
- 17 673 € au lycée agricole de Montluçon-Durdard
- 29 112 € au lycée agricole du Bourbonnais à Moulins
- 20 322 € au lycée agricole Georges Pompidou à Aurillac
- 19 149 € au lycée agricole Louis Mallet à Saint-Flour
- 26 231 € au lycée agricole de Brioude-Bonnefont (Fontannes)
- 23 350 € au lycée agricole d'Yssingeaux
- 38 084 € au lycée agricole Louis Pasteur à Lempdes
- 14 511 € au lycée agricole de Rochefort-Montagne
- 11 551 € au lycée agricole des Combrailles à Saint-Gervais d'Auvergne.

▪ **Équipement des lycées publics : rapport n° 39**  
(page 230 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer, pour les opérations annexées au rapport, un montant total de subventions de 95 250 € selon la répartition suivante :

- 700 € au lycée Gustave Eiffel à Gannat
- 5 500 € au lycée Haute Auvergne à Saint-Flour
- 55 000 € au lycée Charles et Adrien Dupuy au Puy en Velay
- 5 850 € au lycée François Rabelais à Brassac-les-Mines
- 7 000 € au lycée Jeanne d'Arc à Clermont-Ferrand
- 13 200 € au lycée Vercingétorix à Romagnat
- 8 000 € au lycée Montdory à Thiers.

▪ **Dotations pour travaux urgents dans les établissements publics : rapport n° 40**  
(page 234 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer, pour les opérations mentionnées dans le rapport, un montant total de 64 554,05 € pour financer des travaux relevant du propriétaire selon la répartition suivante :

- 1 913,35 € au lycée Joseph Constant à Murat
- 14 795,39 € au lycée Jean Monnet au Puy en Velay

- 10 468,59 € au lycée Léonard de Vinci à Monistrol sur Loire
- 10 309,52 € au lycée La Fayette à Clermont-Ferrand
- 9 288,28 € au lycée Amédée Gasquet à Clermont-Ferrand
- 11 385,92 € au lycée Marie Laurencin à Riom
- 4 468,32 € au lycée de Lattre de Tassigny à Romagnat
- 1 924,68 € au lycée Geneviève Vincent à Commeny.

La Commission permanente décide d'accepter, par dérogation à l'article 8 du règlement comptable et financier, de donner une durée de validité de 18 mois à ces subventions.

▪ **Vente de terrain - Lycée agricole d'Yssingeaux : rapport n° 41**

*(page 236 du rapport)*

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional à :

- engager, auprès du Préfet de la Région Auvergne, conformément à la procédure prévue aux articles 20 et 21 de la loi du 7 janvier 1983, complétée par la loi du 22 juillet 1983, la procédure de désaffectation d'une partie de la parcelle AE297 de la zone NA sur la commune d'Yssingeaux, propriété de la Région
- signer tous les documents relatifs à la désaffectation de cette partie de parcelle
- céder, sur la base du tarif indiqué dans l'avis de France Domaine (2 € le m<sup>2</sup>), sous réserve de la décision de désaffectation et après bornage, cette partie de parcelle à M. GEORGES BONNET
- signer tous documents relatifs à cette vente.

▪ **Cession de parcelles et de bâtiments sis à Marmilhat (Lempdes) au profit de Génésia : rapport n° 42**

*(page 239 du rapport)*

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional à vendre au Groupe Génésia les parcelles cadastrées AB n° 8, n° 37, n° 38, n° 53 et n° 82 pour partie, y compris les bâtiments existants, pour une valeur globale de 150 000 € et à signer l'acte de vente et tout document nécessaire.

▪ **Restructuration du lycée Paul Constans à Montluçon - Avenant à un marché de maîtrise d'oeuvre : rapport n° 43**

*(page 247 du rapport)*

La Commission permanente décide d'autoriser le mandataire de la Région, la société ICADE à Clermont-Ferrand, à signer l'avenant n° 5 au marché de maîtrise d'oeuvre attribué au Cabinet LOUIS AMEIL (mandataire) à Chamalières.

▪ **Rénovation du lycée agricole Georges Pompidou à Aurillac - Avenant à un marché de maîtrise d'oeuvre : rapport n° 44**

*(page 248 du rapport)*

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional à signer l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'oeuvre attribué au groupement SARL MAROT/SARL BREHAULT INGENIERIE/SETERSO, dont le mandataire est la SARL DANIEL MAROT à Aurillac.

# DÉVELOPPEMENT DURABLE. AMÉNAGEMENT SOLIDAIRE DES TERRITOIRES

## ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES ET POLITIQUES CONTRACTUELLES RÉGIONALES

### ▪ Contrat Régional de Développement Durable du Territoire : rapport n° 45

*(page 249 du rapport)*

#### ▪ Au titre des Contrats « Auvergne + » 1<sup>ère</sup> génération

La Commission permanente décide d'accepter de désengager et de désaffecter la somme de 160 000 € attribuée à la Communauté de communes Manzat Communauté le 19 mai 2008.

#### ▪ Au titre des Contrats « Auvergne + » 2<sup>ème</sup> génération

La Commission permanente décide :

- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer le Contrat Régional de Développement Durable du Territoire « Auvergne + » 2<sup>ème</sup> génération du Pays du Grand Sancy et d'agréer les programmes prévisionnels du Pays et des EPCI qui le composent
- d'attribuer à L'ASSOCIATION DU PAYS EN SOLOGNE ET BOCAGE BOURBONNAIS une subvention de 20 000 € pour financer l'animation du Contrat « Auvergne + » 2<sup>ème</sup> génération du Pays en Sologne et Bocage Bourbonnais pour l'année 2011
- d'attribuer au SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA VALLÉE DE MONTLUÇON ET DU CHER une subvention de 20 000 € pour financer l'animation du Contrat « Auvergne + » 2<sup>ème</sup> génération du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher pour l'année 2011
- d'attribuer à L'ASSOCIATION PAYS DU VELAY une subvention de 20 000 € pour financer l'animation du Contrat « Auvergne + » 2<sup>ème</sup> génération du Pays du Velay pour l'année 2011
- d'attribuer au SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GRAND CLERMONT une subvention de 20 000 € pour financer l'animation du Contrat « Auvergne + » 2<sup>ème</sup> génération du Pays du Grand Clermont pour l'année 2011
- d'attribuer à la COMMUNE DE BESSE une subvention de 16 245 € pour financer la création d'un multiple rural à Besse
- d'attribuer à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FLOUR une subvention de 534 243 € pour financer la réalisation d'un complexe sportif intercommunal à Saint-Flour
- d'attribuer à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAURS une subvention de 4 717 € pour financer l'aménagement d'une piste équestre sécurisée
- d'attribuer au SYNDICAT MIXTE DE LA JEUNE LOIRE ET SES RIVIÈRES une subvention de 24 000 € pour financer une étude santé
- d'attribuer à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LANGEADOIS, une subvention de 321 942 € pour financer le projet de Pôle enfance jeunesse communautaire de Mazeyrat d'Allier
- d'attribuer à la COMMUNE DU MONASTIER SUR GAZEILLE, une subvention de 75 000 €, au titre du FRADDT EPCI de la Communauté de Communes du Mézenc et de la Loire Sauvage, pour financer la construction d'un Marché aux bestiaux
- d'attribuer à la COMMUNE DE SAINT-GERVAIS D'Auvergne une subvention de 221 480 € pour financer la Maison de services de Saint-Gervais d'Auvergne
- d'attribuer à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE COMBRAILLE une subvention de 5 447 € pour financer l'animation du réseau de transmission agricole
- d'attribuer à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MANZAT COMMUNAUTÉ une subvention de 264 708 € pour financer la médiathèque intercommunale de Manzat
- d'attribuer à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COUZE VAL D'ALLIER une subvention de 38 917 € pour financer les plateaux multisports de Coudes et Sauvagnat Sainte-Marthe
- d'attribuer au SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GRAND CLERMONT une subvention de 14 400 € de FRADDT-PAYS, pour une étude « Coopération avec le Grand Vichy sur la métropolisation »

- d'attribuer à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES CHEIRES, d'une part une subvention de 18 700 €, au titre du FRADDT EPCI, pour financer la réalisation de deux logements à Saint-Saturnin, et d'autre part une subvention de 30 000 € pour financer la réalisation de deux logements à Tallende
- d'attribuer au SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA VALLÉE DE MONTLUÇON ET DU CHER une subvention de 40 000 € pour financer les études complémentaires dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale
- d'attribuer à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE MONTMARAUULT, une subvention de 16 250 €, au titre du FRADDT EPCI, pour financer l'inventaire et la collecte du patrimoine rural bâti d'intérêt paysager et sa valorisation par une signalétique d'interprétation
- d'attribuer à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HURIEL une subvention de 247 468 €, au titre du FRADDT EPCI, pour financer la construction d'un ensemble immobilier intégrant des logements et des ateliers d'artisans d'art
- de modifier l'arrêté du 18 avril 2011 relatif à la réalisation d'une Maison de services à Saint-Dier d'Auvergne en attribuant à la COMMUNE DE SAINT-DIER D'Auvergne la subvention de 99 682 € de FRADDT-EPCI de la Communauté de Communes de Billom Saint-Dier
- d'accepter que ces opérations aient pu être engagées avant la présente décision.

▪ **Conseil en urbanisme et aménagement : rapport n° 46**

*(page 269 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 32 000 € à l'UNION RÉGIONALE DES CAUE pour réaliser des missions de conseils
- d'agréer les termes de la convention annexée au rapport
- d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision.

▪ **Soutien aux démarches Leader : rapport n° 47**

*(page 275 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 33 750 € au COMITÉ DE PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES DE HAUTE-LOIRE pour l'organisation d'événements en Finlande, Hollande, Hongrie et Pologne et d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision.

▪ **Présentation d'un projet accepté en Comité de programmation Massif Central du 24 mars 2011 par la Région Auvergne au titre de la Convention Massif Central 2007/2013 : rapport n° 48**

*(page 277 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- de valider le financement de ce projet présenté au titre de la Convention interrégionale du Massif central 2007/2013 et d'accepter un démarrage anticipé
- d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'association BRAILLE ET CULTURE pour le projet « Étude de faisabilité pour la création d'outils d'accueil et de médiation permettant l'accessibilité du chemin de Saint-Jacques de Compostelle aux publics déficients visuels »
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer la convention annexée au rapport.

**POLITIQUE DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

▪ **Politique de la ville et requalification urbaine : rapport n° 49**

*(page 285 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 111 780 € à la VILLE DE BELLERIVE-SUR-ALLIER (03) pour financer la 4<sup>ème</sup> tranche de sa rénovation urbaine

- d'attribuer une subvention de 62 709 € à la VILLE DE CLERMONT-FERRAND pour financer le maillage entre les rues Montcalm et Baudelaire situées quartier Saint-Jacques
- d'accepter que ces opérations aient pu être engagées avant la présente décision
- de déroger à l'article 8 du règlement financier et comptable de la Région pour la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux de rénovation urbaine de la Ville de Bellerive-sur-Allier qui a fait l'objet d'une subvention de 312 984 € le 10 décembre 2007.

▪ **Promotion de la mixité sociale : rapport n° 50**

*(page 288 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'accepter jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2010 le démarrage de l'opération de Logidôme située rue Victor Hugo à Clermont-Ferrand
- d'accepter le démarrage anticipé de l'opération de l'OPHLM de Montluçon située rue Elisée Reclus à Montluçon (03)
- d'accepter jusqu'au 10 décembre 2011 la transmission des pièces relatives au paiement de l'opération de l'OPHIS du Puy-de-Dôme située place Cohendy à Royat (63).

▪ **Création d'habitat en milieu rural : rapport n° 51**

*(page 289 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 29 569 € afin de financer les projets détaillés dans le tableau annexé au rapport et d'accepter le démarrage anticipé des opérations de Saint-Pierre-Laval et de Saint-Pourçain-sur-Besbre.

▪ **Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire - Aides aux structures et aux acteurs de l'insertion par l'activité économique : rapport n° 52**

*(page 291 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 5 000 € à l'association SOLIDARITÉ EN COMBRAILLES à Saint-Éloy-les-Mines (63) afin de soutenir la création de cette structure intervenant dans le secteur de l'économie sociale et solidaire
- 10 000 € à l'association DISPO-SERVICES à Maurs (15) afin de soutenir l'acquisition de divers matériels
- 10 000 € à l'association ACCUEIL PRÉVENTION POLY-TOXICOMANIES à Aurillac (15) afin de soutenir l'acquisition d'un camping car
- 9 639 € à l'association LE JARDIN DES ESTREYS à Polignac (43) afin de soutenir l'acquisition de divers matériels
- 10 000 € à l'association à la SARL ENVIRONNEMENT VALORISATION EMPLOI (EVE) à Domérat (03) afin de soutenir l'acquisition de divers matériels
- 10 000 € à la SARL ENVIRONNEMENT VALORISATION EMPLOI (EVE) à Domérat (03) pour financer une partie des salaires et charges versés au titre d'une année d'embauche, non renouvelable, d'un encadrant technique spécialisé en gestion des DEEE, et ce bien que l'embauche ait déjà eu lieu
- 10 000 € à la SARL APS à Clermont-Ferrand (63) pour financer une partie des salaires et charges versés au titre d'une année d'embauche, non renouvelable, d'un encadrant technique en nettoyage industriel
- 10 000 € à la SAS RECYCLÉA à Domérat (03) pour financer une partie des salaires et charges versés au titre d'une année d'embauche, non renouvelable, d'un encadrant technique en informatique, et ce bien que l'embauche ait déjà eu lieu
- 10 000 € à l'association TREMPLIN JEUNES ESPOIRS à Riom (63) pour financer une partie des salaires et charges versés au titre d'une année d'embauche, non renouvelable, d'un(e) e-directeur/trice

- 9 300 € à l'association CONFÉRENCE PERMANENTE DES COORDINATIONS ASSOCIATIVES AUVERGNE à Clermont-Ferrand pour financer une étude d'envergure régionale portant sur le secteur associatif auvergnat
- 4 500 € à l'association BOUTIQUE DE GESTION ADRET à Beaumont (63) afin de participer aux coûts d'organisation du concours Talents, édition 2011.

La Commission permanente décide :

- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions correspondantes, la convention-type ayant été adoptée par la Commission permanente le 31 janvier 2011
- d'accepter la modification de la nature des dépenses faites dans le cadre d'un programme d'investissement réalisé par l'Établissement Public Centre Intercommunal d'Action Sociale Sioulet-Chavanon à Bourg Lastic (63)
- d'adopter l'avenant n° 1 à la convention signée le 27 septembre 2010 avec l'Établissement Public Centre Intercommunal d'Action Sociale Sioulet-Chavanon à Bourg Lastic (63), annexé au rapport, et d'autoriser le Président du Conseil régional à le signer.

*(abstention du groupe UPA).*

▪ **Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire - Aides aux structures et aux acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire : rapport n° 53**

*(page 309 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 10 000 € à L'EURL BASALTE STUDIO à Beaumont (63) destinée à soutenir la création de cette structure intervenant dans le secteur des industries culturelles en Auvergne
- d'attribuer une subvention de 10 000 € à la SARL COOPÉRATIVE PAGE CENTRALE à Clermont-Ferrand destinée à soutenir la création de cette structure intervenant dans le secteur des industries culturelles en Auvergne
- d'attribuer une subvention de 4 000 € à la SARL COOPÉRATIVE DIFFUSION SERVICES CULTURE AUVERGNE à Riom (63) destinée à soutenir la réalisation d'une étude stratégique portant sur la création une plateforme de vente en ligne
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions correspondantes, la convention-type ayant été adoptée par la Commission permanente le 31 janvier 2011.

▪ **Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire - Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise Auvergne (NACRE) : rapport n° 54**

*(page 314 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer et de verser une subvention de 1 000 € à chacune des entreprises présentées ci-dessous :

- ENTREPRISE INDIVIDUELLE CAPLIEZ NICOLAS (CHROM'ANCIEN) gérée par M. NICOLAS CAPLIEZ à Aulnat (63)
- EURL HORIA gérée par MME LATIFA DE SOUSA à Clermont-Ferrand
- SARL LE PANIER PAYSAN AUVERGNE gérée par MME AURÉLIE DE CIAN FAYE à Pont-du-Château (63)
- SARL EASY PLOMBERIE gérée par M. TRISTAN VERDOUCK à Beaumont (63)
- SARL TEMPS THE gérée par M. FRANÇOIS CHANUDET JOUVE à Clermont-Ferrand
- SARL CASA 3D gérée par M. FRANÇOIS-OLIVIER CHABRILLAT à Clermont-Ferrand
- ENTREPRISE INDIVIDUELLE MULSANT BENOÎT (BENOÎT MULSANT PLOMBERIE) gérée par M. BENOÎT MULSANT à Clermont-Ferrand
- EURL TRANSPORTS AKKI gérée par M. ISMAÏL AKKI à Clermont-Ferrand
- SARL MVMT gérée par M. JULIEN LEYRELOUP à Clermont-Ferrand
- SARL BOUGNAT PASTA gérée par M. YOANN GRENIER-LOPEZ à Clermont-Ferrand
- SARL ENTREPRISE MAIA gérée par M. ÉMILE MASSACRIER à Saint-Genès Champanelle (63)

- SARL ALG3 gérée par M. STÉPHANE LECHOPIED à Clermont-Ferrand
- SARL R CONCEPT STORE gérée par M. ROMAIN JUPILLE à Clermont-Ferrand
- ENTREPRISE INDIVIDUELLE REINARD TYSON gérée par M. TYSON REINARD à Commentry (03)
- ENTREPRISE INDIVIDUELLE VIRGINIO DAVID gérée par M. DAVID VIRGINIO à Domérat (03)
- ENTREPRISE INDIVIDUELLE MAGAUD HERVÉ gérée par M. HERVÉ MAGAUD à Chappes (63)
- ENTREPRISE INDIVIDUELLE BERTOGLIATI CHARLY gérée par M. CHARLY ROCKY CHRISTOPHER BERTOGLIATI à Domérat (03)
- ENTREPRISE INDIVIDUELLE BENNEMRA MAHDI gérée par M. MAHDI BENNEMRA à Cournon d'Auvergne (63)
- EURL LEMBRON STORES gérée par M. STÉPHANE DREGNAUX à Antoingt (63)
- SARL PAT AND CO gérée par MME CORINNE BARREAU à La Bourboule (63)
- EURL VRONY gérée par MME VÉRONIQUE TAILLANDIER à Clermont-Ferrand
- SA SCOP ENOPHI co-gérée par MME SAMIA BELARBI à Cournon d'Auvergne (63)
- SA SCOP ENOPHI co-gérée par M. ALEXANDRE BRESLE à Cournon d'Auvergne (63)
- SA SCOP ENOPHI co-gérée par M. PIERRE BUORO à Cournon d'Auvergne (63)
- SA SCOP ENOPHI co-gérée par M. FRANÇOIS FINETTI à Cournon d'Auvergne (63)
- SA SCOP ENOPHI co-gérée par M. FRÉDÉRIC IMBERT à Cournon d'Auvergne (63)
- SA SCOP ENOPHI co-gérée par MME ELSA MARCHAND à Cournon d'Auvergne (63)
- SA SCOP ENOPHI co-gérée par M. ÉMILE MILASAN à Cournon d'Auvergne (63)
- SA SCOP ENOPHI co-gérée par M. YANICK MINGORANCE à Cournon d'Auvergne (63)
- SA SCOP ENOPHI co-gérée par M. CYRIL ROLLY à Cournon d'Auvergne (63)
- SA SCOP ENOPHI co-gérée par M. CHRISTOPHE ROSINSKI à Cournon d'Auvergne (63)
- SA SCOP ENOPHI co-gérée par MME HÉLÈNE STOSIC à Cournon d'Auvergne (63)
- SARL JEFF D CO gérée par M. JEAN-FRANÇOIS DI RUSSO à Thiers (63)
- EURL HUET NADINE gérée par MME NADINE HUET à Saint-Genès du Retz (63)
- EURL LES RAYONS DE SOLEIL gérée par MME NORA SDOUD à Chamalières (63)
- SARL VOLCANTAL gérée par MME ASTRID DACQUIN à Chalinargues (15)
- ENTREPRISE INDIVIDUELLE FLAUJAGUET ALAIN gérée par M. ALAIN FLAUJAGUET à Chauriat (63)
- ENTREPRISE INDIVIDUELLE OZCAN NURETTIN gérée par M. NURETTIN OZCAN à Clermont-Ferrand
- ENTREPRISE INDIVIDUELLE LAUSDAT NATHALIE (AMBIANCE ET CONFORT 03) gérée par MME NATHALIE LAUSDAT à Gannat (03)
- SARL LES CHARMURES gérée par M. DOMINIQUE KORZEN à Thiel sur Acolin (03)
- ENTREPRISE INDIVIDUELLE FOUBERT MICKAEL gérée par M. MICKAEL FOUBERT à Ennezat (63)
- EURL SEM AILES CONCEPT gérée par M. FABRICE PEIGUE à Clermont-Ferrand
- ENTREPRISE INDIVIDUELLE AMADO FERNANDO gérée par M. FERNANDO AMADO à Châteaugay (63)
- EURL PHOTO LU gérée par MME LUCILE AUBERGER à Billom (63)
- ENTREPRISE INDIVIDUELLE CHAMPION MARTINE gérée par MME MARTINE CHAMPION à Pont du Château (63)
- ENTREPRISE INDIVIDUELLE GARCIA MARCIAL gérée par M. MARCIAL GARCIA à Espirat (63)
- EURL LA FORGE DES VOLCANS gérée par M. SÉBASTIEN SCHAMBER à Cros de Montvert (15)
- EURL A.V. GLOBAL DESIGN gérée par M. VINCENT ARBAUD à Trévol (03)
- ENTREPRISE INDIVIDUELLE DUMAS MARIANNE gérée par MME MARIANNE DUMAS à Riom-ès-Montagnes (15)
- ENTREPRISE INDIVIDUELLE ANDRIEU CORINNE gérée par MME CORINNE ANDRIEU à Mauriac (15).

## **DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET THERMALISME**

### **▪ Fonds Régional d'Intervention Touristique : rapport n° 55**

*(page 323 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :

- 11 349 € à l'association L'HÔTEL DE LA DENTELLE à Brioude (43) pour financer la création d'une muséographie (cette opération est inscrite au Contrat « Auvergne + » 2<sup>ème</sup> génération du Pays de Lafayette)
  - 50 561 € à la SARL VOLCAN DE LEMPTÉGY à Saint-Ours-les-Roches (63) pour financer la réalisation d'un nouveau spectacle nocturne
- d'accepter que ces opérations aient connu un début d'exécution antérieur à la présente décision.

▪ **Hébergements Nattitude : rapport n° 56**

(page 327 du rapport)

La Commission permanente décide d'agréer la convention jointe au rapport, fixant les modalités du partenariat mis en œuvre entre le Conseil régional, le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Auvergne, dans le cadre de la procédure ACTISCOPE © Tourisme et d'autoriser le Président du Conseil régional à la signer.

Mme Anna AUBOIS, M. Christian BOUCHARDY, M. André CHAPAVEIRE, M. Éric DUBOURGNOUX, M. Daniel DUGLÉRY, M. Marc MAISONNEUVE, Mme Marie-Agnès PETIT, M. René SOUCHON, Mme Évelyne VALENTIN-VISSAC ne prennent pas part au vote.

▪ **Programme régional « Tourisme et Handicap » : rapport n° 57**

(page 338 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :
  - 220 € à MME GILLIANE PASDELOUP, pour participer à la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité du gîte « Le Chalet des Blancs » à Job (63)
  - 220 € à M. CHRISTOPHE PILLIÈRE, pour participer à la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité de l'hôtel-restaurant « Les Voyageurs » à Lezoux (63)
  - 220 € à M. LIONEL MARCHEPOIL, pour participer à la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité de l'Hôtel-restaurant de la Gare à Ambert (63)
  - 220 € à M. STÉPHANE TAILLANDIER, pour participer à la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité de l'auberge « Au Bon Vieux Temps » à la Chapelle Agnon (63)
  - 220 € à L'ÉURL JULIEN BLANC, pour participer à la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité de l'hôtel-restaurant « Mon Auberge » à Parent Gare ((63)
- d'accepter que ces opérations aient reçu un début d'exécution avant la présente décision
- d'accepter, jusqu'au 10 juin 2011, la prolongation du délai de réalisation des travaux de mise en accessibilité du stade nautique « Antonin Gaillard » à Issoire (63), pour permettre le versement de la subvention de 8 580 € attribuée le 10 décembre 2007 à ISSOIRE COMMUNAUTÉ
- d'accepter, jusqu'au 10 décembre 2011, la prolongation du délai de réalisation des travaux d'aménagements liés à l'accueil des personnes à mobilité réduite dans le cadre du projet de rénovation de l'Hôtel de France à Montmarault (03), pour permettre le versement de la subvention de 6 165 € attribuée le 10 décembre 2007 à la SA HÔTEL DE FRANCE.

▪ **Études d'aménagements touristiques : rapport n° 58**

(page 341 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 9 940 € à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MARGERIDE TRUYÈRE pour financer la réalisation d'une étude d'opportunité, de faisabilité technique et de viabilité économique sur la création d'une Maison du Bois et de la Forêt sur la commune de Clavières et d'accepter que cette opération ait connu un début d'exécution antérieur à la présente décision. Cette opération est inscrite à l'avenant n° 1 du Contrat « Auvergne + » 2<sup>ème</sup> génération du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne.

▪ **Aide au conseil et aux études pour les hébergements touristiques : rapport n° 59**

*(page 343 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 250 € à MME BRIGITTE ASNAR pour participer à la réalisation d'une expertise-projet préalable à la restructuration de l'hôtel-restaurant « Les Voyageurs » à Vertolaye (63)
  - 1 250 € à M. CHRISTOPHE PILLIÈRE pour participer à la réalisation d'une expertise-projet préalable à l'extension de l'hôtel « Les Voyageurs » à Lezoux (63)
  - 1 250 € à MME ÉLIANE BARD pour participer à la réalisation d'une expertise-projet préalable à la création d'un hôtel sur le site du lac d'Aydat (63)
  - 1 187 € à la SNC DALLA ZANNA pour participer à la réalisation d'une étude de faisabilité économique pour la création d'un centre d'accueil et d'hébergement collectif à La Font de l'Arbre (63)
  - 1 250 € à M. STÉPHANE TAILLANDIER pour participer à une expertise-projet pour l'extension de l'auberge « Au Bon Vieux Temps » à La Chapelle Agnon (63)
  - 1 250 € à M. LIONEL MARCHEPOIL pour participer à une expertise-projet pour la modernisation de l'Hôtel de la Gare à Ambert (63)
  - 1 250 € à M. PATRICK EYRAUD pour participer à une mission de conseil en décoration pour l'hôtel-restaurant « Les Rives de l'Arzon » à Vorey-sur-Arzon (43)
- et d'accepter que ces opérations aient reçu un début d'exécution avant la présente décision.

▪ **Aides aux manifestations touristiques : rapport n° 60**

*(page 351 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :

- 4 000 € à l'ASSOCIATION NATIONALE DES PTT ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE pour financer l'assemblée générale nationale des PTT et Anciens Combattants Victimes de guerre qui s'est déroulée du 24 au 27 mai 2011 à Fournols (63)
  - 5 000 € au SYSTÈME D'ÉCHANGE LOCAL DE CLERMONT-FERRAND (SEL) pour financer les Rencontres annuelles Intersel qui se dérouleront du 15 au 21 août 2011 au lycée agricole de Neuvy (03)
  - 5 000 € à l'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LE TOURISME ÉQUESTRE DE HAUTE-LOIRE pour financer le rassemblement national de cavaliers randonneurs intitulé « Le Grand Bivouac » qui se déroulera du 29 au 31 juillet 2011 à Saint-Vidal (43)
  - 7 000 € à la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU PUY-DE-DÔME pour financer le Salon Coutellia qui s'est déroulé du 21 au 22 mai 2011 à Thiers (63)
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions correspondantes, une convention-type ayant été adoptée par la Commission permanente le 18 avril 2011
- d'accepter que certaines de ces manifestations se soient déroulées antérieurement à la présente décision.

▪ **Hôtels et hôtels-restaurants : rapport n° 61**

*(page 354 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'accepter la demande de report des échéances de remboursement ainsi que le rééchelonnement des sommes restant dues concernant l'avance remboursable accordée le 9 octobre 2006 à MME ET M. DANIEL ANSELME pour la création de l'Auberge de Pays « La Chaponade » à Saint-Christophe-sur-Dolaizon (43)
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer l'avenant n° 1 à la convention passée le 9 octobre 2006 entre la Région Auvergne et MME ET M. DANIEL ANSELME, qui est annexé au rapport.

## **INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES**

### ▪ **Auverdata Territoires - Constitution d'un réseau territorialisé d'espaces publics numériques labellisés : rapport n° 62**

*(page 359 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'approuver une subvention de fonctionnement de 1 500 € et une subvention en investissement de 1 500 € aux six ESPACES NUMÉRIQUES EN AUVERGNE expérimentaux suivants :

- CENTRE MULTIMÉDIA INTERCOMMUNAL DU MONTET
- CYBERBASE DE MONTLUÇON
- ESPACE CULTURE MULTIMÉDIA DU PAYS DE MAURIAC
- MAISON DES SERVICES DU PAYS DE MURAT
- ESPACE MULTIMÉDIA DE VOREY
- MAISON DES SERVICES DE LA VALLÉE DE L'ANCE

- de valider la convention d'expérimentation pour une période de six mois et l'engagement d'une réflexion sur un éventuel élargissement de cette expérimentation.

### ▪ **Soutien de la Région Auvergne au dispositif Économie Numérique en Massif Central (ENMAC) visant à renforcer l'intégration du numérique au sein des TPE et PME : rapport n° 63**

*(page 381 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer :

- une subvention de 78 931,95 € à CYBERMASSIF, pour le projet Économie Numérique en MAssif Central
- une avance de 20 000 € à CYBERMASSIF dès juin 2011.

## **ENVIRONNEMENT, MOBILITÉ ET TRANSPORTS**

### **ENVIRONNEMENT**

#### ▪ **Politique de l'énergie - Aide aux particuliers : rapport n° 64**

*(page 387 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer un total de subventions de 6 000 € destinés à financer les installations des particuliers telles qu'indiquées dans les tableaux joints au rapport et d'accepter que les travaux de M. VINCENT TERRISSE aient été réalisés.

#### ▪ **Politique l'énergie - Plan Bois : rapport n° 65**

*(page 389 du rapport)*

Dans le cadre du Contrat de Projets État/Région 2007-2013, la Commission permanente décide d'attribuer un total de subventions de 32 541 € destinées à financer les opérations mentionnées dans le rapport dont :

- 20 922 € destinés à financer les opérations de collectivités
- 11 619 € destinés à financer l'installation d'une chaudière à plaquettes à l'EHPAD de Saint-Pal-en-Chalençon.

▪ **Politique de l'énergie - Plan Soleil : rapport n° 66**

*(page 392 du rapport)*

Dans le cadre du Contrat de Projets État/Région 2007-2013, la Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 500 € à l'OPAC 43
- 2 000 € à AUVERGNE HABITAT.

▪ **Politique de l'eau - Contrats de rivières et de lacs, contrats territoriaux et SAGE : rapport n° 67**

*(page 394 du rapport)*

Dans le cadre du contrat territorial Célé, la Commission permanente décide de soutenir le SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA RANCE ET DU CÉLÉ (SMBRC) à hauteur de 42 179 € répartis de la façon suivante :

- 6 000 € pour le financement des salaires et charges du poste de « technicien zones humides » pour l'année 2011 (12 mois)
- 6 840 € pour le financement des salaires et charges du poste de « technicien agricole » pour l'année 2011 (12 mois)
- 900 € pour le financement des actions de communication du programme agricole de l'année 2011 (publication de 2 lettres d'information)
- 5 187 € pour le financement du diagnostic et du suivi des travaux de restauration du plan de gestion 2011
- 1 307 € pour l'animation du plan de gestion et le suivi de travaux spécifiques 2011
- 803 € pour des frais administratifs divers dont la procédure de marché public 2011
- 21 142 € pour le financement des travaux de restauration 2011 de la Rance et du Moulègre.

Dans le cadre du SAGE CÉLÉ et de façon dérogatoire pour permettre l'approbation du SAGE en 2011, la Commission permanente décide de soutenir le SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA RANCE ET DU CÉLÉ (SMBRC) à hauteur de 14 400 € répartis de la façon suivante :

- 12 960 € pour le financement des salaires et charges du poste d'animateur du SAGE CÉLÉ pour l'année 2011 (12 mois)
- 1 440 € pour le financement de la communication de l'année 2011 du SAGE Célé.

Dans le cadre du contrat territorial du bassin versant de Sidiailles, la Commission permanente décide de soutenir le CONSEIL GÉNÉRAL DU CHER à hauteur de 2 331 € répartis de la façon suivante :

- 1 845 € pour le financement de l'animation agricole 2011 du contrat
- 486 € pour le financement de l'animation 2011 auprès des collectivités du contrat.

Dans le cadre du contrat de rivière Semène, la Commission permanente décide de soutenir le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS (SICALA 43) à hauteur de 5 160 € répartis de la façon suivante :

- 2 737 € pour le financement des salaires et charges du poste à mi-temps de l'animateur du contrat pour l'année 2011 (12 mois)
- 2 423 € pour le financement des salaires et charges du poste à mi-temps du technicien de rivière pour l'année 2011 (12 mois).

Dans le cadre du SAGE ALAGNON, la Commission permanente décide de soutenir le SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE L'ALAGNON ET DE SES AFFLUENTS (SIGAL) à hauteur de 1 100 € pour le financement de la communication 2011 du SAGE.

Dans le cadre du SAGE SIOULE et de façon dérogatoire pour permettre l'approbation du SAGE en 2012, la Commission permanente décide de soutenir le SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMBRAILLES (SMADC) à hauteur de 3 000 € pour le financement de l'étude de pré-localisation des zones humides (ZHIEP et ZSGE).

Dans le cadre du SAGE ALLIER AVAL et de façon dérogatoire pour permettre l'approbation du SAGE en 2013, la Commission permanente décide de soutenir l'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE (EPL) à hauteur de 10 681 € répartis de la façon suivante :

- 7 218 € pour le financement des salaires et charges du poste « animateur du SAGE ALLIER AVAL » pour l'année 2011 (12 mois)
- 765 € pour le financement de l'étude « ouvrages hydrauliques »
- 670 € pour le financement de l'étude « tête de bassin versant »
- 2 028 € pour le financement d'un complément d'étude « prélocalisation des zones humides ».

Dans le cadre du SAGE ALLIER AVAL et en complément de ce financement, la Commission permanente décide d'autoriser l'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE (EPL) à prélever sur « l'enveloppe dite de Chambonchard » pour l'année 2011, 6 077,36 € destinés à couvrir les frais supplémentaires d'encadrement, de secrétariat et de communication de l'établissement.

Dans le cadre de la phase préalable du contrat territorial des lacs de la tête de la Couze Pavin et sous réserve de la signature de l'avenant 2011 liant la Région et le Parc, la Commission permanente décide de soutenir le PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne à hauteur de 15 000 € pour le financement de l'étude diagnostic agricole.

Les dépenses engagées préalablement à cette décision seront prises en considération.

▪ **Politique de l'eau - Valorisation de la rivière Allier : rapport n° 68**

*(page 400 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 1 845 € à l'ASSOCIATION DES HYDROGÉOLOGUES DES SERVICES PUBLICS (AHSP) pour l'organisation les 12, 13 et 14 mai prochains des journées techniques en Auvergne. Les dépenses engagées avant la présente décision seront prises en compte.

▪ **Sensibilisation à l'environnement et au développement durable - Sensibilisation et éducation : rapport n° 69**

*(page 402 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer, conformément au Contrat « Auvergne + » de seconde génération du Pays de Lafayette, une subvention de 2 671 € à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE LA CHAISE-DIEU pour financer la plantation d'un site expérimental et démonstratif de haies et alignements d'arbres à l'arboretum de Charvols
- d'attribuer une subvention de 16 000 € à l'association H2O pour l'organisation des Cours d'Eau d'H2O 2011.

Les dépenses engagées antérieurement à la présente décision seront prises en compte.

## **MOBILITÉ ET TRANSPORTS**

### ▪ **Produits tarifaires - Renouvellement de la carte unikOpass : rapport n° 70**

*(page 405 du rapport)*

Compte tenu des avantages de la gratuité pour les usagers, comme pour la Région et la SNCF, la Commission permanente décide d'approuver la gratuité de la carte unikOpass pour la primo-adhésion comme pour le renouvellement.

### ▪ **Pôles et gares - Accessibilité de la halte ferroviaire de Clermont - La Pardieu : rapport n° 71**

*(page 407 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'approuver la réalisation des études de projet et des travaux relatifs à la mise en accessibilité de la halte de Clermont - La Pardieu (périmètre RFF)
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer la convention jointe au rapport, relative au financement des études et des travaux, et ses éventuels avenants.

### ▪ **Études - Attribution d'une subvention au Syndicat Mixte des Transports de l'Agglomération Clermontoise pour la réalisation de l'enquête Déplacements Grand Territoire « Clermont Val d'Allier » : rapport n° 72**

*(page 427 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'approuver la participation de la Région Auvergne au financement de cette enquête et d'attribuer une subvention maximale plafonnée à 67 000 € au SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMÉRATION CLERMontoise
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer la convention de financement, jointe au rapport, relative à l'Enquête Déplacements Grand Territoire 2012 « Clermont Val d'Allier », ainsi que ses éventuels avenants.

### ▪ **Communication - Radio France Bleu Pays d'Auvergne : rapport n° 73**

*(page 441 du rapport)*

La Commission permanente décide de reconduire pour 2011 les rendez-vous d'information pour un coût annuel de 11 960 € et d'autoriser le Président du Conseil régional à signer la convention, jointe au rapport, permettant la mise en œuvre de ce service, avec Radio France Bleu Pays d'Auvergne et la SNCF, ainsi que ses éventuels avenants.

### ▪ **Aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage : rapport n° 74**

*(page 449 du rapport)*

La Commission permanente décide de valider les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne et la Région pour la rénovation des bâtiments « NEF1 » et « Jacqueline Auriol » et d'autoriser le Président du Conseil régional à la signer.

# JEUNESSE, CULTURE, USAGES NUMÉRIQUES, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

## CULTURE, PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT DES USAGES NUMÉRIQUES

### ▪ Projets culturels de territoire : rapport n° 75

*(page 461 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 7 703 € au SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA VALLÉE DE MONTLUÇON ET DU CHER pour financer le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission Pays dans le domaine culturel
- d'attribuer un montant global de subventions de 101 550 € selon la répartition indiquée dans le rapport
- d'accepter que certaines de ces opérations aient dû commencer avant la présente décision.

### ▪ Manifestations d'envergure régionale : rapport n° 76

*(page 465 du rapport)*

La Commission permanente décide d'allouer une subvention de 15 000 € à L'ASSOCIATION DES THÉÂTRALES DU VELAY pour l'organisation de la 16<sup>ème</sup> édition du Festival de Théâtre d'Arlempdes.

### ▪ Équipement des bibliothèques : rapport n° 77

*(page 466 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 4 506 € à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON destinée au financement de l'équipement en mobilier et matériel informatique de la bibliothèque de Riotord et d'autoriser que ces acquisitions aient débuté avant la présente décision.

### ▪ Aménagement de salles de cinéma : rapport n° 78

*(page 467 du rapport)*

La Commission permanente décide d'allouer une subvention de 12 000 € à l'association CIN' ÉTOILES pour financer l'équipement numérique de la salle de cinéma Le Foyer à Sainte-Sigolène et d'accepter que certaines dépenses aient eu lieu avant la présente décision.

### ▪ Spectacle vivant : création et diffusion : rapport n° 79

*(page 469 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :
  - 3 000 € à l'association HAPPY BOP pour ses actions en faveur de la découverte de la musique jazz et la programmation de « Jazz au Poco Locco » au titre de la saison 2011/2012
  - 80 000 € au CENTRE LYRIQUE CLERMONT-AUVERGNE pour ses actions de diffusion lyrique en Auvergne, dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> année de la convention triennale (2010-2011-2012) signée avec la Région Auvergne
- d'accepter que ces opérations aient commencé avant la présente décision.

▪ **Image : création et diffusion : rapport n° 80**

(page 471 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'annuler la subvention de 30 000 € accordée le 7 décembre 2009 à la SARL AUDIENCE(S) pour la réalisation d'un court métrage d'Elsa Diringer intitulé *Première neige*
- d'annuler la subvention de 20 000 € accordée le 31 mai 2010 à la SARL VENDETTA FILMS pour la réalisation d'un court métrage de Franck Percher intitulé *Trouble*
- de désaffecter ces deux subventions
- d'accorder les subventions suivantes :
  - 30 000 € à la SARL AGAT FILMS & CIE pour la réalisation d'un court métrage d'Elsa Diringer intitulé *Myriam*
  - 25 000 € à 504 PRODUCTIONS, pour la production et la réalisation d'un film audiovisuel de José Viera intitulé *Chroniques de la renaissance d'un village*
  - 1 500 € à l'association SEMAINE DU CINÉMA HISPANIQUE pour la 10<sup>ème</sup> édition de la semaine du cinéma hispanique et l'organisation pendant toute l'année d'actions de promotion et de sensibilisation au cinéma de langue espagnole
  - 18 000 € à l'association LES AMIS DU RIO, pour le financement des actions de régionalisation, de médiation culturelle et d'animation de réseau de salles
  - 3 000 € à l'ASSOCIATION DU FESTIVAL DU FILM POUR L'ENFANCE (AFFE) pour l'organisation de la tournée régionale Plein la Bobine
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer la convention correspondante avec les SARL AGAT FILMS & CIE ET 504 PRODUCTIONS, une convention-type ayant été adoptée par la Commission permanente le 14 mars 2011
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer la convention correspondante avec l'ASSOCIATION DU FESTIVAL DU FILM POUR L'ENFANCE (AFFE), une convention-type ayant été adoptée par la Commission permanente le 31 janvier 2011
- d'accepter que certaines de ces opérations aient débuté avant la présente décision.

▪ **Arts plastiques : création et diffusion : rapport n° 81**

(page 475 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :
  - 20 000 € à la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY pour l'exposition « 25 chefs-d'œuvre du Louvre s'exposent au Puy en Velay, Regards sur Marie »
  - 4 000 € à l'association LES ROCHES, ESPACE D'ART CONTEMPORAIN, pour sa programmation culturelle 2011 au Chambon-sur-Lignon
- d'accepter que l'association LES ROCHES, ESPACE D'ART CONTEMPORAIN, ait commencé ses actions avant la présente décision.

(vote contre de Mme Fatima BEZLI et de M. Lionel ROUCAN du Groupe Europe Ecologie les Verts).

▪ **Éducation artistique : rapport n° 82**

(page 478 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'accorder les subventions suivantes :
  - 6 000 € au THÉÂTRE BELIÂSHE, pour ses activités de pédagogie et de formation artistiques pour l'année 2011
  - 8 000 € à la FÉDÉRATION AUVERGNE DE LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES BATTERIES ET FANFARES pour ses activités de formation 2011

- 1 000 € à la FÉDÉRATION AUVERGNE DE LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES BATTERIES ET FANFARES pour un stage intitulé « Appropriation du répertoire trad. »
- 1 500 € à l'association LES MOTS BLEUS pour l'ensemble de ses actions culturelles pour l'année 2011
- 6 000 € à la COMPAGNIE DES CHAMPS pour l'ensemble de ses actions éducatives pour l'année 2011
- 20 000 € à la FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS MUSICALES DE LA RÉGION AUVERGNE (FMA) pour son programme 2011 de formation régionale
- 3 500 € à la COMPAGNIE NOMADE pour les actions 2011 de sensibilisation et de formation à la danse hip hop auprès des amateurs et des professionnels
- 2 500 € à la COMPAGNIE NOSFERATU PRODUCTIONS pour des activités en éducation artistique pour l'année 2011
- 1 500 € à la FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS LAÏQUES DU CANTAL (FAL) pour la 22<sup>ème</sup> édition du Festival d'Expression Infantile
- 40 000 € au CENTRE NATIONAL DU COSTUME DE SCÈNE (CNCS) DE MOULINS pour l'exposition « L'art du costume à la Comédie Française », des actions pédagogiques en direction des lycées et des projets de développement numérique
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer la convention correspondante avec le CENTRE NATIONAL DU COSTUME DE SCÈNE (CNCS) DE MOULINS, une convention-type ayant été adoptée par la Commission permanente le 31 janvier 2011
- d'évaluer les différentes composantes du projet culturel du CNCS afin d'envisager, si cette évaluation est positive, une convention triennale 2012-2014 s'appuyant sur ses principales missions
- d'accepter que ces opérations aient commencé avant la présente décision.

▪ **Expérimentation numérique : rapport n° 83**

*(page 486 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder une subvention de 3 000 € à L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DU LIVRADOIS FOREZ (ABLF) pour financer ses actions 2011 de sensibilisation et d'expérimentation aux enjeux des cultures numériques et d'accepter que ces actions aient débuté avant la présente décision.

▪ **Festivals emblématiques : rapport n° 84**

*(page 488 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder une subvention de 55 000 € à L'ASSOCIATION NATIONALE CULTURE ET TRADITIONS (ANCT) pour la 38<sup>ème</sup> édition du festival Cultures du Monde à Gannat et d'autoriser le Président du Conseil régional à signer la convention correspondante avec l'ANCT, une convention-type ayant été adoptée par la Commission permanente le 31 janvier 2011.

▪ **Patrimoine architectural : rapport n° 85**

*(page 490 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'annuler la subvention de 2 500 € allouée à la COMMUNE DE BOURBON L'ARCHAMBAULT le 6 décembre 2010 pour financer le projet architectural et technique pour la restauration des toitures de l'église Saint Georges et de désaffecter cette subvention
- d'attribuer les subventions suivantes :
  - 2 721 € à la COMMUNE DE PONT DU CHÂTEAU pour une étude préalable à la consolidation et la restauration des infrastructures du château (hôtel de ville)
  - 5 000 € à la COMMUNE DE BOURBON L'ARCHAMBAULT pour un projet architectural et technique relatif à la restauration des toitures, des façades et à la consolidation des décors peints de l'église Saint-Georges
- d'accepter que certaines dépenses aient eu lieu avant la présente décision.

▪ **Restauration du patrimoine mobilier protégé : rapport n° 86**

*(page 492 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder un montant global de subventions de 16 092 € à répartir entre les bénéficiaires mentionnés dans le rapport et d'accepter que certains bénéficiaires aient pu commencer les travaux avant la présente décision.

▪ **Étude et valorisation du patrimoine culturel occitan : rapport n° 87**

*(page 495 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder une subvention de 2 500 € à l'association ORGETCOM pour l'organisation de l'édition 2011 du festival Estivada de Rodez.

**JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**

▪ **Équipements sportifs : rapport n° 88**

*(page 497 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 400 000 € à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FLOUR pour participer au financement de la construction d'un complexe couvert multisports intercommunal à Saint-Flour.

▪ **Formation sportive et technique : rapport n° 89**

*(page 500 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer un montant de subventions de 12 000 € au COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF D'AUVERGNE pour le financement en 2011 des actions de formation et d'information destinées aux dirigeants et aux formateurs sportifs
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer la convention correspondante
- d'accepter que certaines de ces actions aient eu lieu avant la présente décision.

▪ **Manifestations sportives de haut niveau : rapport n° 90**

*(page 507 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'annuler la subvention de 2 000 € attribuée le 31 janvier 2011 au Club de Chiens de Traîneaux du Mezenc pour l'organisation du Championnat de France de Courses de Chiens de Traîneaux
- d'attribuer les subventions suivantes :
  - 2 000 € à la LIGUE D'AUVERGNE DE JUDO pour la Demi-finale cadets/cadettes de 1<sup>ère</sup> division de judo
  - 800 € à la LIGUE D'AUVERGNE DE KARATÉ pour le Quart de finale des Championnats de France Seniors Combats
  - 800 € au COMITÉ DÉPARTEMENTAL HANDISPORT ALLIER pour la Coupe de France Handisport de « foot à 5 » des jeunes mal marchants
  - 800 € à la BELLERIVOISE GYMNASTIQUE pour le Championnat Individuel de Zone Centre France en Gymnastique Artistique Féminine
  - 800 € au STADE CLERMONTOIS SECTION BOXE ANGLAISE pour le Gala Amateur de Boxe Anglaise
  - 2 000 € à la LIGUE D'AUVERGNE DE JUDO pour la Demi-finale du Championnat de France Individuel Seniors de Judo
  - 800 € au GROUPEMENT DES PÊCHEURS SPORTIFS DE ROCHE-LA-MOLIÈRE pour le Championnat de France Jeunes et manche de Promotion Nationale de pêche à la mouche

- 800 € à VICHY TRIATHLON pour le 20<sup>ème</sup> Triathlon de Vichy
  - 3 000 € à L'ENTENTE CYCLISTE MONTMARSAULT MONTLUÇON pour l'Europa Cup Derry 2011
  - 500 € à L'UNION SPORTIVE ISSOIRE CANOË-KAYAK pour le Sélectif Championnat de France de Slalom N3
  - 500 € au COMITÉ RÉGIONAL AUVERGNE DE CANOË-KAYAK pour le Sélectif National du Championnat de France de Descente
  - 1 500 € à la LIGUE D'Auvergne de Karaté pour la Coupe de France Benjamins Individuel
  - 1 500 € à L'ENFER DES COMBRAILLES pour la course « L'Infernale 2011 »
  - 3 000 € à la LIGUE D'Auvergne de Judo pour la Coupe de France et le Critérium National Individuel Cadets de Judo
  - 800 € au SPORTING VICHY BELLERIVE TENNIS pour le 2<sup>ème</sup> Tournoi National TMC 10 ans « Terres Val d'Allier 2011 »
  - 1 600 € à SPORT PÉTANQUE PROMOTION pour le 17<sup>ème</sup> National Pétanque de Clermont-Ferrand
  - 800 € au BALL-TRAP CLUB MONTLUÇON QUINSSAINES pour le Championnat de France de Fosse Universelle FSGT
  - 800 € au FOOTBALL FÉMININ YZEURE ALLIER AUVERGNE pour le 1<sup>er</sup> Tournoi National U19 Féminin
  - 1 000 € au GOLF DU CHAMBON-SUR-LIGNON pour le 9<sup>ème</sup> Grand prix de Golf du Chambon-sur-Lignon
- d'accepter que certaines de ces manifestations aient eu lieu avant la présente décision.

▪ **Aide à la préparation du BAFA/BAFD : rapport n° 91**

*(page 515 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer aux boursiers, diplômés BAFA/BAFD, une subvention globale de 2 095 € à répartir entre les bénéficiaires mentionnés dans le rapport.

▪ **Vie associative : rapport n° 92**

*(page 518 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 8 000 € à l'association CODURA, pour contribuer au financement de ses actions en faveur du devoir de mémoire
  - 600 € à l'association HANDICAP INTERNATIONAL, pour participer au financement de l'opération intitulée « Pyramide de Chaussures 2011 » qui aura lieu le 24 septembre prochain à Clermont-Ferrand
  - 800 € au COMITÉ D'ORGANISATION DES OLYMPIADES DES PERSONNES ÂGÉES DU PUY-DE-DÔME (COOPA 63) pour participer à l'organisation de l'édition 2011 des « Olympiades des Maisons de Retraite du Puy-de-Dôme »
  - 800 € à l'association RUGBY CLUB RIOMOIS, pour participer à l'organisation d'un tournoi du Championnat de France de Rugby fauteuil à Riom
  - 800 € à l'association ESPÉRANCE CEYRATOISE FOOTBALL pour participer à l'organisation d'un match de promotion du football féminin, qui aura lieu le 11 juin 2011 à Ceyrat
  - 20 000 € à L'AMICALE SAINT-MICHEL LE PUY BASKET pour sa participation aux play-offs du Championnat National Masculin 1 de basket-ball
  - 20 000 € à l'association TERRE OU ART, pour participer à l'organisation de l'édition 2011 de son festival Art'Air
- et d'accepter que certaines de ces actions aient eu lieu avant la présente décision.

▪ **Emplois-tremplins : rapport n° 93**

*(page 523 du rapport)*

La Commission permanente décide, pour la création 15 nouveaux postes emplois-tremplins :

- d'attribuer les subventions suivantes :
  - 35 000 € à l'association FROMAGES ET PATRIMOINE

- 35 000 € à l'association IN EXTENSO
  - 35 000 € à l'association LES FONDEURS COLTINOIS
  - 35 000 € à l'association TALENTS D'ARTISTES
  - 35 000 € au CENTRE SOCIAL RURAL DU SECTEUR DE LURCY-LÉVIS
  - 35 000 € à l'association 1-2-3 BOCAGE
  - 35 000 € à l'ASSOCIATION SPORTIVE DE KUNG FU TRADITIONNEL
  - 35 000 € à l'association GEB NOUT
  - 35 000 € à l'UNION SPORTIVE ISSOIRE BMX
  - 35 000 € à l'association MOZAC VOLVIC BASKET
  - 35 000 € à l'UNION SPORTIVE CHAURIATOISE
  - 35 000 € au GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DE COMITÉS APAJH ET DE CENTRES MÉDICO-SOCIAUX GECAC
  - 19 950 € à l'association PARENTHÈSE
  - 17 500 € à l'association LA NOVIA
  - 19 950 € à l'association SAVILOISIRS
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions correspondantes liant ces quinze structures et la Région Auvergne pour la mise en œuvre de cette contribution, une convention-type ayant été adoptée par la Commission permanente le 31 janvier 2011.

▪ **Éducation et prévention : rapport n° 94**

*(page 556 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer à L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE LA HAUTE LOIRE, une subvention globale de 4 500 €, soit 1 500 € à chacun des départements concernés par ce projet (Allier, Haute-Loire et Puy-de-Dôme), pour le financement du service « Allô Écoute Ado » actuellement effectif en Haute Loire, Allier et Puy-de-Dôme
- d'agréer la convention liant la Région Auvergne à cette structure concernant ce projet et d'autoriser le Président du Conseil régional à la signer
- d'accepter que certaines de ces actions aient eu lieu avant la présente décision.

<b>RECHERCHE, INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, FINANCES, EUROPE ET RELATIONS INTERNATIONALES</b>
---

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION**

▪ **Communication scientifique : rapport n° 95**

*(page 563 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer aux étudiants ci-après les aides suivantes afin de leur permettre de participer à un colloque international :
  - 1 500 € à MELLE TIFFANY CHARBOUILLOT
  - 1 500 € à M. YOHAN COULIER
  - 1 000 € à M. VINCENT DUBOURG
  - 1 000 € à l'UNIVERSITÉ BLAISE PASCAL au bénéfice de M. ÉRIC DUGAT
  - 800 € à M. MEHDI FHIMA
  - 811 € à l'UNIVERSITÉ BLAISE PASCAL au bénéfice de M. ROBIN JUND

- 1 000 € à l'UNIVERSITÉ D'Auvergne au bénéfice de M. NICOLAS LAROCHE
  - 1 000 € à M. GUILLAUME MONIER
  - 1 500 € à MELLE CÉLINE PLANCHE
  - 750 € à l'IFMA au bénéfice de MELLE AGNÈS ROUDIER
  - 1 500 € à M. MICKAEL VAÏTILINGOM
  - 970 € à M. OLIVIER VORS
- de déroger à l'article 4 du règlement financier et comptable de la Région
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions correspondantes, une convention-type ayant été validée par la Commission permanente le 31 janvier 2011.

▪ **Projets de recherche : rapport n° 96**

*(page 571 du rapport)*

▪ Nouveau chercheur

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :
  - 94 010 € à l'UNIVERSITÉ BLAISE PASCAL pour le projet porté par M. JONATHAN LAO
  - 89 500 € à l'UNIVERSITÉ BLAISE PASCAL pour le projet porté par MELLE ANGÉLIQUE BOUSQUET
  - 97 725 € à l'UNIVERSITÉ BLAISE PASCAL pour le projet porté par MME CÉLINE DARNON
  - 99 500 € à l'UNIVERSITÉ D'Auvergne pour le projet porté par M. GUILLAUME DALMASSO
  - 99 593 € à l'UNIVERSITÉ D'Auvergne pour le projet porté par M. LOÏC BLANCHON
  - 98 744 € à l'UNIVERSITÉ BLAISE PASCAL pour le projet porté par MELLE ISABELLE VAILLANT
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions correspondantes, une convention-type ayant été validée par la Commission permanente le 27 septembre 2010.

▪ Bourse Recherche Filière

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :
  - 49 500 € à l'UNIVERSITÉ D'Auvergne pour le projet porté par MME STÉPHANIE BLANQUET-DIOT
  - 49 500 € à l'UNIVERSITÉ D'Auvergne pour le projet porté par MME CHRISTINE COURTEIX-RAUSCH
  - 33 000 € à l'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE pour le projet porté par MME VÉRONIQUE COXAM
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions correspondantes, une convention-type ayant été validée par la Commission permanente le 26 avril 2010.

▪ Bourses de Docteur Ingénieur

Au titre des nouvelles demandes, la Commission permanente décide :

- d'accorder au CNRS une aide de 19 558 € par an, pendant 3 ans, pour le compte de MME EMMANUELLE DUBREUIL et de M. BENJAMIN MOMEGE
- de verser au CNRS la somme de 117 348 € pour le compte de ces étudiants
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions CNRS / Région correspondantes, une convention-type ayant été validée par la Commission permanente le 25 janvier 2010.

Au titre de la prorogation de la validité de conventions, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les avenants - annexés au rapport - aux conventions conclues d'une part avec le CÉMAGREF pour le compte de M. LIONEL VÉDRINE et d'autre part avec le CEA pour le compte de M. BERTRAND LUVISON, M. MATHIEU MANCEAU et M. JONATHAN COURBON.

- Allocations de recherche

La Commission permanente décide de prolonger jusqu'au 30 septembre 2011 la convention de MELLE CLAIRE PLANCHAT, allocataire d'une allocation doctorale dans le cadre du projet « Prévoir » (Université Blaise Pascal) et d'autoriser le Président du Conseil régional à signer l'avenant correspondant joint au rapport.

- **Bourses d'études : aide à la mobilité internationale : rapport n° 97**

*(page 601 du rapport)*

La Commission permanente décide de valider la liste des étudiants éligibles, qui est jointe au rapport et d'octroyer à chacun d'entre eux une bourse d'Aide à la Mobilité Internationale forfaitaire d'un montant de 500 €.

- **Innovation : rapport n° 98**

*(page 609 du rapport)*

- Pôle de compétitivité VIAMÉCA

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 60 000 € à l'association VIAMÉCA, afin de contribuer au financement de sa cellule d'animation pour l'année 2011 et d'autoriser le Président du Conseil régional à signer la convention correspondante jointe en annexe.

*(vote contre de Mme Maïté BALLAIS, de M. Yves CARROY et de Mme Zubeyda COSKUN du groupe Front de Gauche).*

- Fonds Régional de l'Innovation phase 1

La Commission permanente décide de retenir le projet porté par M. THIERRY ARLANDIS.

- Incubateur BUSI

La Commission permanente décide :

- d'attribuer à l'incubateur BUSI une subvention pour l'année 2011 de 135 000 € correspondants à 9 projets, soit 15 000 € par projet admis en 2011 dans l'incubateur et 25 000 € pour participer au recrutement d'un chargé d'affaires

- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions entre la Région et l'association BUSI jointes en annexe.

- **Enseignement supérieur : formations émergentes : rapport n° 99**

*(page 627 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 100 000 € à l'UNIVERSITÉ BLAISE PASCAL pour l'acquisition des équipements spécifiques à la mise en œuvre d'une formation en ingénierie du son.

## **FINANCES**

- **Convention entre la Région Auvergne et l'Association du Personnel Régional : rapport n° 100**  
*(page 631 du rapport)*

La Commission permanente décide d'approuver le projet de convention avec l'ASSOCIATION DU PERSONNEL RÉGIONAL et d'autoriser le Président du Conseil régional à la signer.

- **Convention Ville de Clermont-Ferrand - Réseau de chaleur : rapport n° 101**  
*(page 642 du rapport)*

La Commission permanente décide de valider la convention d'occupation du domaine public de la Région pour l'exploitation du réseau de chaleur urbain de la Gauthière et d'autoriser le Président du Conseil régional à la signer, en intégrant si nécessaire les modifications mineures adéquates.

- **Liste des marchés et avenants conclus entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mars 2011 : rapport n° 102**  
*(page 652 du rapport)*

La Commission permanente prend acte de la communication de la liste des marchés et avenants conclus entre les 1<sup>er</sup> et 31 mars 2011.